

# LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

Le N° 5 Cent



## DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

### INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale...  
Reclamés...  
Annonces anglaises...  
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier  
14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE:  
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

### ABONNEMENTS

Trois mois Six mois  
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr.  
Autres départements... 7 fr. 14 fr.  
Etranger et Union postale... 10 fr. 18 fr.  
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,  
Quai de l'Hôpital

### BOURSE DE PARIS

Du 10 Décembre 1881

100 français	85 92	Crédit mobilier	750
100 amortissable	86 40	Crédit Lyonnais	8 5
100 nouveau	86 15	Mobilier espagnol	867
100 français	110 32	Union générale	2840
Italien 5 0/0	90 75	Foncière lyonnaise	7 5
Russes 5 0/0	14 05	Autrichiens	234
Saragosse	14 05	Lombards	234
Saragosse	14 05	Saragosse	234
Nord-Espagne	725	Nord-Espagne	725
Transatlantique	2900	Transatlantique	2900
Suez	2900	Suez	2900
Général	2900	Général	2900
Consolidés à Londres	89 9/16	Consolidés à Londres	89 9/16
Panama	1200	Panama	1200

même; mais elle a considéré que la question avait une importance telle, qu'elle devait provoquer les délibérations du Parlement et les explications du gouvernement.

### LA CLOTURE DE LA SESSION

Les crédits pour les nouveaux ministères votés avant-hier par la Chambre seront déposés aujourd'hui au Sénat. La commission sénatoriale des finances se réunira lundi pour examiner le projet de loi et nommer son rapporteur. Le rapport sera déposé mardi et la discussion en séance publique sera fixée à jeudi prochain.

Il est donc à peu près certain que la session pourra être close jeudi soir, 15 décembre, par décret présidentiel. La clôture, en effet, dépend exclusivement du Sénat. Maintenant la Chambre a terminé l'examen de toutes les questions sur lesquelles le gouvernement demandait une solution avant la prorogation.

### LE TRAITÉ FRANCO-BELGE

MM. Edmond About, Digué et Valais, membres de la Société des gens de lettres, et MM. Victorien Sardou et Auguste Maquet, membres de la Société des auteurs dramatiques, ont été entendus aujourd'hui par la commission chargée de l'étude du traité franco-belge.

La déclaration des gens de lettres a porté sur trois points : 1° Que les droits des auteurs fussent garantis sur toutes les traductions de leurs ouvrages; 2° que les conventions commerciales et les conventions littéraires fussent disjointes, afin de ne pas soumettre celles-ci aux fluctuations commerciales; 3° ils demandent que toutes les conventions existantes, ne garantissant pas suffisamment la propriété littéraire, soient dénoncées.

La commission a déclaré qu'elle s'appropriera les deux premiers points; sur le troisième, elle entendra le ministre compétent et M. de Mézières, rapporteur.

## SÉNAT

### LA SÉANCE

Séance du samedi 10 décembre 1881  
PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY

La séance est ouverte à 2 heures.  
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans discussion.

M. Allain-Targé, ministre des finances, dépose sur le bureau le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires pour les nouveaux ministères.

### LES VICTIMES DU DEUX DÉCEMBRE

L'ordre du jour appelle le second tour de scrutin sur l'ensemble de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, concernant les victimes du coup d'Etat de 1851 et de la loi de sûreté générale du 27 février 1858.

Le projet est voté par 158 voix sur 168 votants.

### LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant : 1° ouverture de crédits supplémentaires au ministère de la guerre et au ministère de la marine, sur l'exercice 1881, pour subvenir aux frais de l'expé-

dition de Tunisie et du Sud oranais; 2° ouverture de crédits extraordinaires au ministère de la guerre et du ministère de la marine, sur l'exercice 1882, pour subvenir aux frais de l'expédition de Tunisie et des opérations sur le littoral de la Tunisie, pendant le mois de janvier 1882.

### DISCOURS DE M. DE BROGLIE

M. de Broglie dit que les crédits présentés soulèvent une question politique et financière; le gouvernement a-t-il le droit d'engager des dépenses sans contrôle du Parlement et peut-il faire la guerre avec le budget de la paix?

L'orateur appellera seulement l'attention du Sénat et les explications du gouvernement sur l'avenir de la question et sur l'organisation de l'occupation tunisienne.

L'orateur dit qu'il n'interrogera pas M. le président du conseil sur ces points, parce qu'il demanderait l'ajournement et aussi parce que le cabinet qui avait décidé l'expédition de Tunisie n'existe plus.

Il est d'avis avec M. Gambetta qu'il faut exécuter le traité signé, mais il croit cependant que celui-ci pourrait être révisé.

Ce qu'il demande au président du conseil, c'est d'accepter une discussion complète à ce sujet et d'en fixer le jour approximativement. Il demande au gouvernement de donner des explications sur la manière dont il compte organiser l'occupation tunisienne. Il demande aussi de ne pas saisir le Sénat d'une question déjà résolue et qu'il faut forcément ratifier.

L'orateur affirme que le jour où le gouvernement a apporté le premier crédit, il avait des intentions cachées et qu'il a lancé des allégations trompeuses; puis le Sénat a été mis en face des faits qu'il était impossible de ne pas ratifier.

La ratification du traité du Bardo a été la carte forcée.

L'ordre du jour du 9 novembre, voté par la Chambre des députés, et engageant la politique du gouvernement, a eu lieu au milieu d'une grande confusion. Quant au projet actuel, le Sénat n'est moralement pas contraint de l'accepter. Il demande au président du conseil de prendre l'engagement que des choses semblables ne se renouvelleront plus.

Lors de la discussion du troisième crédit de 14 millions, le gouvernement a dissimulé ses intentions; le rapport de M. Hébrard ne pouvait pas faire prévoir des demandes futures, puis est venue l'interruption parlementaire.

Il estime que les déclarations faites devant la Chambre des députés sont insuffisantes. Si lors de la discussion du traité du Bardo, nos prévisions eussent été écoutées, la guerre eût été moins meurtrière peut-être.

Il ne voit pas quels sont les dangers que présenterait l'annexion et que ne présente pas le protectorat. La garantie financière de la dette tunisienne est indispensable dans les deux cas, surtout vis-à-vis des puissances étrangères.

Il ne discutera pas les difficultés d'une occupation militaire; le protectorat est en somme préférable à une annexion au point de vue militaire et diplomatique.

S'appuyant sur une opinion attribuée [à M. Gambetta], l'orateur fait ressortir les dangers du voisinage de la Porte.

Pour ces raisons, dit-il, nous désirons connaître le projet du gouvernement, relatif à la réorganisation de la Tunisie; si ce projet est présenté sous la forme d'une loi, c'est l'annexion pure et simple.

### RÉPONSE DE M. GAMBETTA

M. Gambetta dit d'abord qu'il s'associe à l'opinion de M. de Broglie sur la nécessité d'une Cham-

bre haute; il désire seulement une réforme limitée du Sénat pour le mettre en harmonie avec le suffrage universel.

L'orateur repousse ensuite la responsabilité des faits qui se sont passés antérieurement à son entrée au ministère. Quant aux projets sur la réorganisation de la Tunisie, il espère pouvoir saisir les Chambres de la question au mois de février.

Au point de vue financier, on pourra faire pour la Tunisie comme on a fait pour l'Égypte. Quant à la prise à notre charge de la dette tunisienne, les craintes exprimées à cet égard sont exagérées.

Une étude sera faite de la question et le Parlement fera connaître son opinion.

Quant aux difficultés que l'on appréhende avec les puissances étrangères, on peut assurer qu'elles ne sont pas à craindre; l'Angleterre a reconnu le traité du Bardo; pour ce qui est de l'Italie, une transaction est à la veille d'être conclue, qui permet d'espérer que tous les conflits amenés par cette question seront résolus à la commune satisfaction.

Au sujet de l'assimilation faite entre le traité du Bardo et le traité de l'Angleterre avec les Boers, l'orateur dit qu'une grande ressemblance existe entre les deux.

Quant aux pertes que nous avons éprouvées pendant l'expédition, elles ont été exagérées et ne dépasseront pas 1,100 hommes.

Il affirme que le traité du Bardo nous lie vis-à-vis du bey et nous liera toujours.

Il termine en annonçant que la discussion demandée par M. de Broglie sera franche et loyale.

M. de Broglie dit que M. le président du conseil a répondu seulement à une des questions posées; il ajoute qu'aucune analogie ne peut être faite entre la Tunisie et l'Égypte.

M. Gambetta dit qu'il n'a pas proposé d'appliquer à la Tunisie le règlement financier de l'Égypte; il a voulu prouver seulement que l'organisation de la dette est sans relation avec l'annexion. Il établit aussi qu'il n'a pas pris d'engagement sur le règlement de la question financière.

La discussion générale est close. Le Sénat décide qu'il passera à la discussion des articles.

### DISCUSSION DE L'ARTICLE 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> est ainsi conçu : Ouverture est faite au ministre de la guerre, sur le budget ordinaire de 1881, de crédits supplémentaires, montant à 28,827,650 fr.

### DISCOURS DE M. BOCHER

M. Bocher dit que l'honneur du pays est engagé; il ne discutera pas les crédits, mais rappellera seulement qu'il a toujours combattu les projets du gouvernement et signalera les erreurs commises par le dernier cabinet.

La guerre a débuté par le châtiment des Kronmirs, puis le traité du Bardo a été signé et de nouveaux crédits ont été rendus nécessaires par la guerre générale. De 5 millions les dépenses ont monté à 45.

L'orateur déclare que ces dépenses ont été faites illégalement et en violation des règles de notre système financier. Il dit qu'on a imité les errements de l'empire dans la guerre du Mexique et estime que la conduite du gouvernement a été guidée par des considérations électorales.

L'orateur conclut que nos institutions n'offrent pas de garanties, s'il est possible d'engager des dépenses sans l'autorisation des Chambres. L'autorité parlementaire doit être surtout préventive.

Il rappelle que ses prévisions au mois de juillet étaient justes, qu'il déclarait antérieurement aux obligations du ministre qu'il avait un défaut budgétaire. Il espère que le ministre des finances actuel prendra ses observations en considération.

### FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES 141

## Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

DEUXIÈME PARTIE

### LE SECRET DES CHAMPDOCE

C'étaient eux qui veillaient, car ils avaient redouté les indiscretions de son délire, la fidèle Modeste était allée se reposer, et ils avaient laissé la porte de la chambre de Sabine ouverte, pour répondre si elle appelait, pour accourir si le mal lui arrachait un gémissement.

Où ils avaient commis cette imprudence, la porte qui donnait du petit salon dans la chambre était restée ouverte, et des mots terribles : ruine... déshonneur... infamie... désespoir... fin de tout... étaient arrivés jusqu'à Sabine.

D'abord, elle avait douté. N'était-ce pas le délire encore?... Elle avait fait un effort pour secouer cet odieux cauchemar.

Mais bientôt elle dut se rendre à l'évidence. Ce qu'elle avait pris pour un rêve sinistre, c'était bien la réalité.

Dressée sur son lit, palpitante d'horreur, le front moite d'une sueur glacée, elle avait prêté l'oreille et entendu...

Sans doute, bien des mots, des phrases entières lui avaient échappé, mais elle n'avait pu se méprendre au sens général.

La conclusion d'ailleurs, n'était que trop claire. Les crimes de sa mère allaient être divulgués, punis, c'en serait fait de l'honneur du nom, si elle, Sabine, ne consentait pas à épouser cet homme qu'elle ne connaissait pas, le marquis de Croisenois.

A cette pensée tout son être se révoltait. Pourtant, elle n'hésita pas. Le devoir parlait. Elle se jura qu'elle se dévouerait.

Le supplice, elle le sentait, ne serait pas long. Arracher de son cœur son amour pour André, c'était s'arracher la vie même... Elle se dit qu'elle trouverait assez de courage pour vivre jusqu'à ce que tout fut sauvé... il le fallait. Après, elle aurait le droit d'accepter le repos et l'oubli de la tombe.

Mais la chair faillit trahir l'énergie de son âme. La fièvre la reprit dans la nuit, et une rechute mit sa vie en péril.

Elle fut encore sauvée, et lorsqu'elle revint à elle sa résolution n'avait ni changé ni faibli. Son premier acte, dès qu'elle ressaisit la liberté de son esprit, fut d'écrire à André cette lettre d'adieu qui avait rendu corame fou toute une soirée le malheureux artiste.

Puis, comme elle craignait que son père au désespoir ne se portât à quelque extrémité, elle lui avoua qu'elle savait tout...

Du reste, ajouta-t-elle, il ne fallait pas se désoler, elle n'avait jamais aimé M. de Bréuil, et elle était prête à épouser le marquis de Croisenois; ce ne serait pas, affirmait-elle, un grand sacrifice.

M. de Mussidan fut-il dupe de ce généreux mensonge?... Il est certain que non.

D'ailleurs, l'idée que le bonheur, la vie, la personne de sa fille seraient la rançon de son honneur en danger lui était insupportable.

Seul, il n'eût pas hésité à braver les conséquences du meurtre de Montouis.

Mais pouvait-il hasarder la divulgation du secret de la duchesse?...  
Certainement la prescription était acquise, mais n'y aurait-il pas une enquête? Henri de Croisenois ne manquerait pas de la demander, et il l'obtiendrait, pour la constatation légale de la mort de Georges.

Quel scandale alors, quelle clameur dans le public!...  
Devant sa femme et sa fille, il reconnaissait la nécessité de la soumission, il paraissait se résigner, mais en réalité il ne pouvait, non, il ne pouvait prendre sur lui de se soumettre à cette ignoble oppression.

Le temps passait, cependant, et les misérables ne donnaient plus signe de vie; le docteur même ne paraissait plus. Que signifiait ce silence? Il y avait des moments où la comtesse se prenait presque à espérer.

— Nous oublierait-ils? pensait-elle; seraient-ils tombés pour quelque méfait sous la main de la justice?...  
Non, ils n'étaient pas oubliés.

L'honorable placeur ne perdait pas de vue aucune des cases de ce vaste échiquier où il jouait sa dernière partie, et c'est avec une admirable précision et juste au moment opportun qu'il mettait ses pièces en mouvement.

Tout était combiné pour le succès de l'affaire de Champdoce, pour subsister Paul au véritable enfant du duc, toutes les précautions que peuvent suggérer la prévoyance et la prudence humaines avaient été prises...

B. Mascarot se retourna vers Croisenois, vers le comte et la comtesse de Mussidan en apparence pendant une semaine.

De ce côté, l'opération était double.

Tout d'abord, il fallait arracher au comte et à la comtesse leur consentement au mariage de Croisenois et de Sabine.

En second lieu, il s'agissait de contraindre Croisenois à lancer et à bien lancer cette fameuse société

industrielle destinée à masquer les pratiques de chantage de B. Mascarot et de ses associés.

Avant tout, une démarche décisive près de M. de Mussidan était indispensable...

Le bon père Tantaine fut mis en campagne.

Pour une mission de l'importance de celle dont on le chargeait, près de telles personnes, tout autre que le doux père Tantaine eût jugé indispensable de faire un peu de toilette, de cirer à tout le moins ses bottes éculées, et de promener la brosse sur sa redingote crasseuse.

Mais le bonhomme a d'inébranlables principes, qu'il a plus d'une fois exposés au trop coquet Beaumarchef: il dédaigne ce qu'il appelle les simagrées, et prétend que l'habit ne fait pas le moine.

On l'a souvent entendu déclarer qu'il ne quittait jamais un vêtement le premier, et quand on l'examine on reconnaît qu'il doit dire vrai.

Il tient à ses guenilles autant qu'à sa peau même. Il dit qu'en en changeant, il déguiserait sa personnalité. Il sait ce qu'il est, avec ses loques, il ignore ce qu'il serait sous des vêtements neufs.

C'est pourquoi, lorsque sur les onze heures du matin, les domestiques de l'hôtel de Mussidan virent entrer dans le vestibule ce grand vieux sordide et malpropre, qui demandait à parler au comte ou à la comtesse, ils n'hésitèrent pas à lui répondre que Monsieur et Madame venaient de sortir pour plusieurs années.

La plaisanterie ne parut aucunement déconcerter le bonhomme.

Sans quitter son air humble et timide, il insista, se recommandant de son patron, le placour de la rue Montorgueil. Puis, tirant de sa poche une carte de B. Mascarot, il conjura ces « bons messieurs » de la faire passer à leurs maîtres, affirmant que dès qu'ils la verraient ils donneraient l'ordre de l'introduire.

## DISCOURS DU MINISTRE DES FINANCES

M. Allain-Targé dit que le budget de 1881 payera les dettes de l'expédition tunisienne. Il restera encore un excédent de 25 millions après avoir tout soldé.

Il affirme que son prédécesseur n'a commis ni illégalités ni virements et que le ministre de la guerre est resté dans le cadre de son budget.

Les procédés financiers employés sont peut-être fâcheux mais ils sont conformes à la légalité; le cabinet actuel n'y aura pas recours.

Il établit ensuite qu'il y a eu trois périodes financières dans l'expédition de Tunisie: la première ou de liberté entière; la seconde ou d'exécution, la troisième ou de reddition des comptes qui a lieu en ce moment.

Chaque chapitre contiendra un article relatif à la Tunisie.

### AMENDEMENT BUFFET

M. le Président dit que M. Buffet propose un amendement à l'article 1<sup>er</sup> du projet, tendant à reporter au budget de 1882 les dépenses ordinaires et extraordinaires de l'expédition tunisienne.

### DISCOURS DE M. BUFFET

M. Buffet dit que son amendement a pour but d'assurer au Parlement un contrôle sérieux sur les expéditions militaires.

Il n'est plus temps actuellement, comme le prouve l'article 1<sup>er</sup> du projet en discussion, puisque cet article ouvre un crédit pour des dépenses déjà payées.

Le droit de contrôle est nul, les crédits ne peuvent pas même être discutés et la responsabilité ne peut être trouvée nulle part puisque le cabinet actuel la rejette à bon droit et que le cabinet précédent a disparu.

L'orateur établit que le cabinet précédent a violé toutes les règles de comptabilité et dépensé 29 millions sans crédit. Il dit qu'il est déplorable que le gouvernement ait changé le caractère d'une expédition autorisée et nous force à payer des dépenses non votées et les frais d'une politique mauvaise.

Il demande pourquoi, au mois de juillet, on n'a pas demandé les crédits nécessaires; pourquoi le ministère n'a pas couvert sa responsabilité par des décrets approuvés par le conseil d'Etat et dit que c'est sans doute pour des raisons politiques et électORALES.

Peut-être a-t-on eu peur de l'opposition du conseil d'Etat.

M. le président du conseil dit qu'on ne peut pas préjuger de l'opinion d'un corps constitué.

M. Buffet dit que de semblables procédés financiers présentent de graves dangers et rendent fictif le droit qu'ont les Chambres de voter la guerre.

Il faut une garantie spéciale; son amendement a pour but de créer pour chaque expédition un budget spécial où seront inscrites les dépenses que l'on peut prévoir.

Une fois les dépenses prévues épuisées, le gouvernement sera forcé de demander de nouveaux crédits pour continuer les opérations.

L'orateur termine en disant que la discussion actuelle prouve la liaison entre le pouvoir financier et le pouvoir politique du Parlement. La destruction du pouvoir financier entraîne l'annihilation du pouvoir politique, et c'est là pour la Chambre une situation avilissante qu'il vaudrait mieux supprimer.

M. Allain-Targé dit que l'amendement de M. Buffet amènerait les ministres à grossir les prévisions pour ne pas être arrêtés dans le cours d'une expédition; donc il est inutile et empiète sur les droits du pouvoir exécutif.

### REJET DE L'AMENDEMENT

L'amendement Buffet est repoussé par 133 voix contre 95.

La séance est levée à 6 heures 10.

Lundi, séance publique à 2 heures, pour la suite de la discussion.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

### LA SÉANCE

Séance du samedi 10 décembre 1881

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPOTEAUX, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 3 heures.

Un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

La Chambre adopte sans discussion divers projets de loi tendant à proroger les surtaxes sur les alcools dans plusieurs villes et autorisant le département de Tarn-et-Garonne à contracter un emprunt pour la construction d'une école normale d'institutrices.

## L'ÉLECTION DE DINAN

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du 3<sup>e</sup> bureau sur l'élection de M. Dagorne, dans la première circonscription de Dinan (Côtes-du-Nord).

Les conclusions du bureau tendent à l'invalidation.

M. Le Provost de Launay combat les conclusions du bureau.

Il dit qu'au moment où la Chambre a été réunie, aucune protestation n'avait été adressée contre l'élection. C'est le 7 novembre seulement qu'une protestation lithographiée fut envoyée au bureau.

Celui-ci s'adressa au ministère de l'Intérieur qui lui communiqua les dossiers d'une enquête faite par la gendarmerie contre l'élection de M. Dagorne, enquête qui avait été prescrite dès le 22 août par le préfet des Côtes-du-Nord. L'administration n'a donc pas été impartiale.

Il dit qu'une allusion a été faite à un scandale qui se serait passé dans le séminaire de Dinan, mais cela n'a rien de commun avec l'élection de M. Dagorne.

Le clergé est resté étranger à l'élection, sauf dans quelques cas particuliers sans importance; aucune prédication n'a été faite pour M. Dagorne. Des contre-protestations démentent absolument de semblables assertions.

Le seul fait reproché est l'ingérence cléricale, qui, en tous cas, n'aurait pas eu une influence comparable à celle de l'administration qui protégeait l'adversaire de M. Dagorne.

L'orateur reproche à la commission d'avoir accueilli une dénonciation anonyme.

Il établit que les percepteurs, les maires et le préfet des Côtes-du-Nord ont pris une grande part à l'élection, et appuyé autant que possible le concurrent de M. Dagorne.

Des brochures ont été répandues en faveur du candidat républicain. La vraie raison de l'échec de

M. Even, c'est qu'il n'avait pas tenu ses promesses: il s'était engagé à voter la liberté de l'enseignement, or, il avait été élu en 1877 comme républicain cléricale, et s'il n'a pas été réélu, c'est parce qu'il a changé d'opinions.

L'orateur termine en déclarant que l'élection de M. Dagorne ne présente aucun caractère d'invalidation.

M. Villain, rapporteur, soutient les conclusions du bureau et demande l'invalidation de M. Dagorne qui est entaché de cléricisme. M. Dagorne, dit-il, s'est présenté comme victime d'un acte violent, la fermeture du séminaire de Dinan. Or, cette fermeture a été motivée par des actes déplorables que M. Dagorne n'a pas dénoncés aussitôt qu'il aurait dû le faire et il a empêché la punition du coupable.

L'élection a été obtenue par la terreur cléricale; les curés ont déclaré en chaire que ceux qui voteraient pour M. Even seraient damnés.

M. le rapporteur compte que la Chambre invalidera une élection entachée de telles manœuvres.

M. Le Provost de Launay proteste contre les allégations du rapporteur.

### INVALIDATION DE L'ÉLECTION

La Chambre vote l'invalidation de M. l'abbé Dagorne, par 316 voix contre 94.

### PROPOSITIONS DIVERSES

La Chambre prend en considération la proposition de M. Alfred Naquet sur le divorce, à la majorité de 272 voix contre 95.

Une proposition de M. Guyot, relative à la création d'une caisse nationale de retraite est également prise en considération.

M. le baron Dufour demande l'établissement d'une commission pour une enquête sur les élections du 21 août et du 4 septembre.

La proposition sera imprimée et distribuée. La séance est levée à 6 h. 10.

La prochaine séance aura lieu mardi.

## LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 10 décembre.

Le *Télégraphe*, à propos des traités de commerce, dit: « Nous verrons le gouvernement à l'œuvre. »

Le *Paris* voudrait que les sous-lieutenants puissent passer lieutenants après deux ans de grade.

La *France* dit que le président des Etats-Unis a de plus grandes difficultés à surmonter que le président de la République française.

Le *National* craint que mal guéris de la guitare unitaire, nous ayons la guitare libérale.

La *Liberté* considère l'interpellation Ribot comme la première manifestation du pouvoir parlementaire contre le pouvoir personnel.

Le *Temps* dit que c'est sur le terrain de la conciliation que doit être portée la question de la révision.

## EN AFRIQUE

### NOUVELLES DE TUNISIE

Tunis, 10 décembre. — J'ai été visiter hier la ligne du chemin de fer que la Société française Bone-Guelma construit entre Tunis et Hammamliq par les soins de la Compagnie des Bagnolles, sous la direction des ingénieurs Brèche et Fannier. On a été obligé de faire des enrochements sur le lac à la sortie de Tunis jusqu'à Sidi-bel-Hassem. Toute la maçonnerie du pont sur l'Oued-Mellam est achevée. Ce pont métallique sera lancé prochainement. Ce chemin de fer permettra le transport des troupes sur la route de Hammamliq et plus tard sur celle de Sousse.

La caserne de Sidi-Mogiani, en ville, ne sera pas occupée par les troupes, la commission sanitaire l'ayant déclarée inhabitable par suite du manque d'aération.

La sollicitude de nos généraux est le principal objet de la sollicitude du général Japy, ce dont on ne saurait trop le louer. Depuis deux jours les officiers d'état-major inspectent tous les postes.

Les troupes qui campent encore sous la tente, à la Manouba et au Belvédère, seront sous peu à l'abri des intempéries. Il y a nécessité absolue, car voilà huit jours qu'il ne cesse de pleuvoir à verse.

Hier matin, une reconnaissance conduite par le capitaine Pellier, de l'infanterie de marine, attaché à l'état-major du général Japy, est partie pour Hammamliq, pour inspecter ou constater les barragements pour les troupes. La reconnaissance est accompagnée par un docteur chargé d'analyser les eaux. La veille, un autre officier d'état-major, M. de Martinprey, est également parti pour Tebourba dans les mêmes intentions.

### La fin de l'insurrection

Tunis, 10 décembre. — Les derniers rebelles tunisiens ayant passé la frontière tripolitaine pour se soustraire aux poursuites de l'armée française, la colonne Logerot est rentrée à Sousse.

### Déplacements de troupes

Le général d'Aubigny prend le commandement du Kef.

Les troupes cantonnées à la Manouba vont se rendre à Tunis et à Hamman-Lif, les troupes de Zaghouna à Hammamet, les troupes de Testour à l'Oued-Zargua et à Medjez-El-Bab.

### DANS LE SUD ORANAIS

Oran, 10 décembre. — Des informations originales de Figuig donnent Si-Sliman comme préparant une nouvelle incursion sur les Hamyan. Si-Kaddour-ben-Hamza travaillerait de son côté à rétablir la bonne intelligence chez les Doui-Menia, afin de pouvoir les entraîner dans une pointe qu'il projeterait vers l'Oued-Zerghoum, le Djebel-Ahmour et les Larbaa de Laghouat.

La neige a envahi la région des ksours et la brigade Négrier a dû s'arrêter par suite de mauvais temps à Maghroum, à 25 kilomètres

d'Ain-Ben-Khelli, où son goum éclairer, composé de 185 cavaliers, doit être arrivé aujourd'hui.

La colonne commandée par le colonel Belin, a quitté Metlili le 4 décembre; l'état des troupes était excellent.

## LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Seine. — Hier soir a eu lieu, dans une des salles du Grand-Orient, rue Cadet, une réunion des membres de l'extrême gauche de la Chambre des députés et du conseil municipal.

La discussion s'est bornée à un échange de vues au sujet des élections sénatoriales.

Il a été décidé qu'une réunion plus nombreuse serait ultérieurement convoquée. MM. Brélay et Mathé ont été nommés commissaires pour provoquer une nouvelle réunion lundi soir.

Deux-Sèvres. — La *Revue de l'Ouest* annonce que les sénateurs au Sénat présentés par la droite sont MM. Alfred Monnet, Eugène Delavault, et le docteur Dupuy, conseillers généraux.

Pour le parti républicain, il est question de MM. Caillet, rédacteur du *Mémorial*; Garrau de Balzac, de Parthenay; Martin de Reigné et Henri Giraud. C'est entre ces quatre noms que le comité républicain aura à choisir deux noms.

Vienne. — Voici la répartition des électeurs sénatoriaux de ce département, en comptant ensemble les députés et les électeurs sénatoriaux de droit (députés conseillers généraux et conseillers d'arrondissement):

Républicains, 163; opposants, 188; douteux, 25.

On voit, le sort de l'élection dépend du vote des 25 douteux.

On annonce, du côté des républicains, les candidatures de M. Périvier, premier président à la cour de Besançon, et de M. Salomon, député.

Les partis hostiles auront, dit-on, beaucoup de difficultés pour se mettre d'accord sur une liste, et il est probable que deux listes seront opposées de ce côté à la liste républicaine.

Les sénateurs sortants sont MM. de Ladmirault et Arnaudeau.

## Informations

Paris, 10 décembre

### Les sièges vacants

On a annoncé que les électeurs de la circonscription d'Aubusson (Creuse) seraient convoqués pour le 8 janvier prochain à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Amédée Le Faure, décédé.

Cette nouvelle est inexacte.

En effet, le *Télégraphe* croit savoir que le gouvernement se propose de convoquer simultanément les électeurs de cet arrondissement avec ceux des arrondissements dont la Chambre vient d'invalidier les représentants élus le 21 août dernier; ces derniers sont MM. Boschet Delangle et de la Villegonier (Côtes-du-Nord); Amagat (Cantal); Codet (Haute-Vienne), auxquelles, il faut joindre l'abbé Dagorne (Côtes-du-Nord), qui vient d'être invalidé aujourd'hui et M. de Perrochel, décédé hier.

Les électeurs de ces six collèges électoraux seront probablement convoqués après le renouvellement sénatorial, c'est-à-dire pour le deuxième dimanche de janvier.

### L'élection d'Arles

Le comité radical d'Arles (ancien comité Clémentin), a désigné à l'unanimité M. Auguste Dide, comme candidat aux élections du 18 décembre. M. Dide, après plusieurs refus, s'est finalement rendu à cet appel, en insistant sur la nécessité, pour les républicains de toutes nuances, de s'unir en présence de la candidature unique posée par les partis réactionnaires. En conséquence, le comité a invité tous les candidats républicains à déléguer quelques-uns de leurs amis pour tenir une réunion chargée de faire choix d'un candidat unique.

Cette proposition ne paraît pas avoir eu beaucoup d'écho, car le comité central radical progressiste a, de son côté, désigné par acclamation, comme candidat, M. Félix Granet, qui a accepté la candidature.

Circular du ministre de la guerre

Par lettre collective en date du 3 décembre, le ministre de la guerre fait connaître que les circonstances rendent inutiles le renvoi de renforts en Afrique, il ne sera plus envoyé aux troupes qui s'y trouvent, aucun détachement isolé.

De plus, les hommes de la classe 1876, maintenus sous les drapeaux comme appartenant à des corps servant en Afrique, mais qui sont actuellement en congé en France, titre quelconque, passeront immédiatement dans la disponibilité.

Cette mesure sera également appliquée aux hommes de la classe 1876 qui seront ultérieurement envoyés en France.

### Le général de Galliffet

Un journal a publié une dépêche de Saint-Petersbourg, annonçant que M. Gambetta aurait demandé à la chancellerie russe si la personne de M. de Galliffet serait agréable à la cour de Russie, comme ambassadeur de France.

La dépêche ajoute que M. de Galliffet aurait été chargé d'une mission diplomatique par M. Grévy et par M. Gambetta auprès de M. de Giers, le gérant du ministère des affaires étrangères.

Cet nouveau, dit le *Paris*, est dénué de tout fondement. Il n'est nullement question de nommer M. le général de Galliffet, ambassadeur à Saint-Petersbourg, et le commandant du 2<sup>e</sup> corps d'armée n'a jamais reçu de mission ni de M. le président de la République, ni de M. le président du conseil.

### Les agissements du clergé

L'enquête sur la conduite des membres du clergé continue. Trente préfets ont envoyé des rapports. Des mesures seront prises contre les délinquants.

### Au ministère des finances

M. Allain-Targé, ministre des finances, prépare le règlement des attributions de M. Lelièvre, sous-secrétaire d'Etat.

Ces attributions différeront peu de celles de M. Wilson.

### Médiation du président Arthur

M. Arthur, président de la République des Etats-Unis d'Amérique, vient d'accepter le rôle de médiateur dans la question pendante entre la France et le Venezuela.

### Les ports Sud de Marseille

La commission chargée de procéder à l'enquête sur le projet de création des ports Sud de Marseille, s'est réunie hier, à 2 heures, à la préfecture, sous la présidence du maire, M. Brochier, qui a

donné communication de diverses lettres et documents adressés à la commission.

La discussion s'est engagée sur les dires consignés dans le registre de l'enquête et diverses observations ont été échangées à ce sujet. La commission a décidé ensuite que tous les auteurs de projets, sans exception seraient entendus.

Les projets présentés sont divisés en trois catégories. Cette classification terminée, la commission a décidé qu'elle commencerait lundi l'audition des auteurs de projets classés dans la première catégorie.

La séance a été renvoyée à lundi.

### Procès de presse

Aujourd'hui est venu le procès intenté au journal le *Clairon* pour offenses au président de la République.

M. Simon Boubée, auteur de l'article, a été condamné à trois mois de prison et à 5,000 francs d'amende. Le gérant du journal a été acquitté.

M. de Traval, rédacteur de l'*Anti-Radical* de la Mayenne, qui a été également poursuivi pour offenses envers M. Grévy, a été condamné par défaut à deux mois d'emprisonnement et à une amende de 1,000 francs.

### La vente Courbet

La vente des trente-deux toiles de Courbet, qui s'est terminée hier soir, a produit la somme de 251,390 fr.

Le total des acquisitions faites par l'Etat s'élève à 142,000 fr. Les tableaux qui lui ont été adjugés sont les suivants:

*L'homme à la ceinture de cuir*, 26,100 fr.; *L'homme blessé*, 11,000 fr.; *la Sieste*, 29,000 fr.; *le Combat de Cerfs*, 41,900 fr.; *l'Atalapha du Cerf*, 33,900 fr.

Pour les tableaux achetés par les particuliers, les chiffres les plus élevés ont été atteints par la *Belle Hollandaise*, 8,000 fr.; *le Château de Chillon*, 6,500 fr.; le fameux *Retour de la conférence* a été acheté par M. Leroux, au prix de 15,600 francs.

## BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Samedi 10 décembre 1881	
3 0/0 .....	85 92
3 0/0 nouveau .....	85 92
5 0/0 .....	115 93
Italie .....	99 90
Turc .....	14 10
Extérieure .....	31 21 3/4
Intérieure .....	30 1/2
Crédit lyonnais .....	30 1/2
Chemins Turcs .....	75 25
Banque Ottomane .....	67 25
Union .....	28 50
id. nouvelle .....	2480
Egypte .....	210
Autrichiens .....	720
Phénix .....	915
Lombards .....	330
Panama .....	537
Banque romaine .....	523
Crédit de Paris .....	381
Laenderbank .....	1220
nov. .....	nov.
Suez .....	2910
Rio .....	775
Foncier .....	1810

## L'incendie du théâtre de Vienne

Vienne, 10 décembre. — L'incendie du théâtre du Ring, c'est-à-dire du boulevard de Ceinture, a été autrement terrible qu'on ne l'avait supposé tout d'abord. On parlait de 200 victimes, et voici qu'on dit maintenant que plus de 500 personnes manquent à l'appel.

Je vous adresse, avec les dernières nouvelles, quelques renseignements complémentaires sur la catastrophe.

Jeudi, 8 décembre, jour de l'Immaculée-Conception, le théâtre fut pris d'assaut par la foule enflammée qui, longtemps avant le lever du rideau, avait occupé tous les sièges, du parterre jusqu'aux combles. Seules les loges du premier rang, retenues par la société élégante de la capitale, attendaient encore leurs habitués aristocratiques, lorsque, quelques minutes après sept heures et juste au moment où le régisseur allait donner le signal du commencement, le feu se déclara derrière les coulisses.

On a parlé d'abord d'une explosion de gaz qui aurait causé le sinistre, mais il paraît que l'origine de l'incendie est due à l'inadvertance d'un machiniste qui aurait laissé choir une lampe à pétrole, suspendue derrière les coulisses.

Peu d'instants après, les portants, les rideaux, la scène tout entière, de la rampe jusqu'aux fibres, était enveloppée par le feu, qui se propagea avec une rapidité furieuse. Effrayés, se débattant, affolés, les machinistes oublièrent ou n'osèrent pas prendre les mesures nécessaires pour arrêter ou ralentir au moins la marche de l'élément déchaîné.

Il paraît que, suivant une tradition aussi dangereuse qu'erronée, on a fermé le robinet du gaz, et la salle s'est trouvée plongée dans une complète obscurité.

A ce moment, commença un sauvé qui peut-être, la foule s'est ruée vers les issues, trop peu nombreuses, hélas! trop étroites et donnant sur des couloirs où les spectateurs se terrassèrent et s'écrasèrent littéralement avant de pouvoir franchir les portes.

Bien que relativement neuf, l'immeuble du Ring-Theater, inauguré en 1873, était construit d'après des principes très peu appropriés à la destination de la maison.

Les escaliers n'étaient pas assez larges, le nombre des portes donnant sur la rue ne suffisait pas pour dégager, en cas de catastrophe, un théâtre qui contenait plus de seize cents spectateurs.

C'est pourquoi des centaines de personnes ont été écrasées dans la mêlée des fugitifs ou suffoqués par la fumée avant que la maison fut à demi-vidée.

Les scènes qui suivirent alors sont indescriptibles. Du dehors, les milliers de personnes assemblées dans la Ring-Strasse observant les efforts héroïques mais impuissants des pompiers qui aitaquaient l'incendie à l'aide des pompes à vapeur, sans pouvoir maîtriser les flammes, dont la sidrière teinte de rouge le ciel au-dessus de la ville. Et, au milieu de cette embrasement de tout l'édifice, des centaines de malheureux, auxquels les flammes avaient coupé la retraite, se lamentaient, agonisaient ou imploraient du haut des fenêtres le secours de la foule groupée autour du théâtre.

Toute entrée dans l'intérieur devenant impossible, on essaya de sauver ces infortunés en escaladant la maison à l'aide d'échelles. D'autres apportant qui aitaquaient couvertures de laine et de draps teints qui furent tenues suspendues sous les fenêtres, offrant un dernier moyen de salut aux désespérés, qui risquaient de se précipiter du haut des étages supérieurs.

Soixante personnes ont pu être sauvées par ce procédé téméraire, qui toutefois a causé de nombreuses blessures, des fractures de bras et des luxations de l'épaule sur tout. Quatre individus qui n'avaient pas reculé devant ce salto mortale, ont été relevés seulement pour aller expirer à l'hôpital.

Je n'essaierai pas de dépeindre les scènes de détresse qui se déroulaient dans la rue, où des parents éplorés demandaient à connaître le sort de leurs enfants, où des enfants des corps horriblement mutilés, à demi carbonisés et méconnaissables furent transportés à la morgue.

Pendant la nuit cent cinquante-sept cadavres ont été retirés des flammes. Une vingtaine de ces victimes étaient dans un état qui ne permet pas d'en reconnaître le sexe.

Le nombre des blessés, qui est malheureusement très élevé, n'a pas encore pu être constaté.

On est convaincu que beaucoup de cadavres sont ensevelis sous les décombres, surtout aux galeries, où ils ne pourront être enlevés que lorsque les murs auront été étagés.

Le nombre de tous ceux qui ont été tués ou grièvement blessés est évalué à plus de cinq cents. Des familles entières ont péri dans les flammes.

La plupart des victimes qu'on a pu reconnaître appartenaient à la classe des industriels et des petits employés. Parmi les disparus qui probablement ont péri dans cette catastrophe, on plaint surtout Mme Hellmersperger, femme du directeur de musique de la Cour.

A Vienne, la douleur est générale. Les représentations qui étaient commencées dans les autres théâtres ont été interrompues à la nouvelle de cette catastrophe.

Tous les journaux ouvrent des souscriptions. L'empereur a donné une somme considérable pour être immédiatement distribuée.

Une collecte, faite à la Bourse, a donné 28,000 francs.

Les entreprises de pompes funèbres de Vienne se sont entendues pour enterrer gratuitement les victimes de l'incendie.

Un fourgon de la Croix-Rouge est employé pour transporter les cadavres et les débris humains.

A l'hôpital général et à l'hôpital de la garnison, où les cadavres sont exposés, la foule des parents est si grande que des soldats et la police doivent veiller à maintenir l'ordre.

La police reçoit continuellement le signalement de personnes disparues.

La séance d'hier de la Chambre des députés, le président a parlé dans des termes émus de l'épouvantable catastrophe du théâtre du Ring. Il a exprimé sa profonde compassion et a ajouté qu'il ne pensait pas que la Chambre fût en état de délibérer aujourd'hui.

Toute la Chambre a manifesté son assentiment et M. Edouard Süssi, parlant au nom des représentants de la ville de Vienne, a remercié le président de ses sentiments sympathiques. Les paroles de M. Süssi ont été accueillies par des applaudissements.

M. Rieger a déclaré ensuite qu'il pensait aussi que la séance devait être levée, en présence de la catastrophe qui vient d'atteindre la ville de Vienne, et les députés ont toujours trouvé un accueil si hospitalier. L'orateur espère que la charité humaine s'efforcera d'adoucir les maux causés par la catastrophe. (Applaudissements.)

La séance a été renvoyée à aujourd'hui.

Vienne, 10 décembre, soir. — Le nombre des personnes déclarées manquantes s'élève à plus de sept cents. Tous les artistes ont été sauvés. Les spectateurs des galeries ont tous péri.

Le directeur du Ring-Théâtre a été mis en état d'arrestation pour les négligences dont il s'est rendu coupable, négligences qui ont beaucoup contribué à accroître les proportions du désastre.

C'est ainsi qu'il a été constaté que cinq bouches d'eau, placées au-dessus de la scène, n'ont pas été ouvertes; le rideau de fer n'a pas été baissé; les petites lampes à huile des couloirs n'étaient pas allumées; les issues par lesquelles on aurait pu se sauver n'étaient pas éclairées. La scène était déjà envahie par les flammes lorsque le public des galeries eut connaissance de l'incendie.

## ÉTRANGER

### Suisse

**Un lingot de 100,000 francs**  
Saint-Gall, 10 décembre. — Ces derniers jours est arrivé à Gams un lingot d'or d'une valeur de cent mille francs, premier prix de la loterie de l'exposition de Milan, gagné par M. Kubli, agriculteur dans cette localité.

**Un vieux serviteur**  
On annonce le décès, à Bellinzone, du plus ancien serviteur de l'Etat, M. Forni. Il comptait 80 années de fonctions. Pendant la période libérale, il avait été conseiller d'Etat, en même temps que député aux Etats, puis il avait pris un emploi secondaire à la chancellerie. Il ne laisse après lui que de bons souvenirs.

### Italie

**Le Pape et l'Allemagne**  
Rome, 10 décembre. — La modération de l'adresse des évêques doit être attribuée à la désillusion éprouvée par le Vatican sur suite de la déclaration du prince de Bismarck qu'il voulait bien accrédirer un agent diplomatique près du chef de la religion professée par un grand nombre d'Allemands, mais nullement près d'un souverain.

En examinant d'une manière plus calme les attaques du prince de Bismarck contre l'Italie, on suppose ici qu'il voulait encourager les conservateurs à renverser le ministère Depretis, pour le remplacer par un cabinet des droites.

### Angleterre

**Grave accident de chemin de fer**  
London, 10 décembre. — Un terrible accident de chemin de fer est arrivé ce matin près de Londres.

Trois trains ont été anéantis dans le tunnel de Salisbury. Les morts et les blessés sont nombreux.

### Belgique

**Explosion de grisou**  
Bruxelles, 10 décembre. — Un épouvantable accident s'est produit, hier matin, dans les houillères de Cockeril, à Seraing.

Une explosion de grisou a eu lieu; le nombre des morts est de soixante-six.

Cette catastrophe a motivé une interpellation de M. Neujean, à la Chambre des députés. M. Neujean a demandé quelles étaient les conclusions de la commission d'enquête chargée d'étudier la question du grisou.

Le ministre des travaux publics a répondu que les responsabilités seront nettement établies.

M. Janson a dit que les directeurs des exploitations houillères devaient être soumis à des responsabilités plus rigoureuses.

La colossale usine de Seraing, dirigée par la Société Cockeril, est une des plus importantes du monde.

## DÉPARTEMENTS

### SERVICE SPÉCIAL DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

### LOIRE

#### Touristes foréziens

Saint-Etienne, 10 décembre. — L'employé infirmier du Crédit Lyonnais, Veyssié, qui vient d'être condamné à 3 ans de prison par la cour d'assises de

la Loire, était, on s'en souvient, commandant des Touristes foréziens.

Or, dans le but de s'attirer l'indulgence du jury Veyssié a déclaré que cette situation lui avait été imposée et avait été la source de dépenses au-dessus de ses moyens.

La commission exécutive de cette société vient, par une lettre rendue publique, de protester contre cette affirmation et déclare que Veyssié s'est au contraire imposé et que le conseil d'administration qui a eu la main forcée dans cette affaire, avait d'abord refusé cette nomination.

#### M. Elisee Reclus

M. Elisee Reclus qui était à Saint-Etienne depuis hier, en est reparti aujourd'hui à 4 h. du soir.

#### Mort subite

M. Louis Blanc, âgé de 52 ans, commissionnaire en rubans, rue de la Loire, 19, se trouvait aujourd'hui, à midi et demi dans l'allée de la maison n° 24, rue de la Bourse, lorsqu'il fut frappé d'apoplexie.

M. le docteur Soulé, immédiatement appelé, n'a pu que constater le décès et a déclaré que la mort avait été instantanée.

#### Cour d'assises de la Loire

Audience du 9 décembre (clôture de la session) Antoine Troncy, âgé de 39 ans, est accusé d'attentats à la pudeur commis sur deux jeunes filles âgées de moins de 15 ans, dans des maisons où il était pensionnaire.

Reconnu coupable, il a été condamné à deux ans de prison. Ministère public : M. Loubat. Défenseur : M. Aubagnan.

## ISÈRE

#### Conférences des avocats stagiaires

Grenoble, 10 décembre. — Les conférences des avocats stagiaires ont commencé hier sous la présidence du bâtonnier de l'ordre, M. Benoit.

M. Penet a lu une étude sur la situation politique et sociale de la femme en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

M. Bonnet-Masembert, qui a ensuite pris la parole, avait choisi comme sujet de dissertation : Le passage de Cujas à l'Université de Valence.

Le bureau a été constitué de la manière suivante : MM. Bertrand, vice-président, et Farge fils, secrétaire.

#### Communication ouvrière

La chambre syndicale des ouvriers gantiers prévient la corporation qu'elle tiendra un assemblé général mardi prochain, 13 courant, à l'effet de présenter un candidat ouvrier pour la représentation au Conseil des prud'hommes.

La question étant très urgente, elle espère que chacun comprendra que son devoir est d'y assister.

Pour le syndicat, Le président : FAURE.

#### Mort accidentelle

La Salle. — Le 8 courant, vers deux heures de l'après-midi, le sieur Casimir Tartax, âgé de 18 ans, domestique chez M. Grand, cultivateur au hameau des Mares, faisait rouler, avec le fils de son patron, un fagot de bois assez considérable, lorsqu'entraîné par le poids du fagot le malheureux Tartax fut précipité d'un rocher.

Transporté au domicile du sieur Grand il ne tarda pas à rendre le dernier soupir sans avoir pu prononcer une seule parole.

#### Incendie

Livet-et-Cavet. — Pendant la nuit de mardi à mercredi, le village de Livet a été le théâtre d'un violent incendie, qui a détruit deux maisons d'habitation et leurs dépendances, appartenant à M. Antoine Frasson, employé à la fabrique de papiers de Rioupéroux, et à Mme veuve Bory, ménagère.

Grâce au concours et au dévouement de la population et des ouvriers de la fabrique, qui avaient amené leur pompe sur le théâtre de l'incendie, on a pu préserver les maisons voisines.

Les pertes causées par ce sinistre sont évaluées à 10,500 fr. et ne sont couvertes par aucune assurance.

## UN AVEUGLE ASSASSIN

La petite commune de Montlaur, dans l'arrondissement de Foix, vient d'être douloureusement impressionnée par un drame, sur lequel un correspondant du Petit Marseillais donne les détails suivants :

Un vieillard de 70 ans, nommé Gondran, affligé de la cataracte, était l'objet des soins assidus de sa femme. Dernièrement, Gondran se plaignit d'avoir mal à la gorge; aussitôt sa femme lui fit de la tisane avec des herbes du pays, réputées très efficaces pour les maux de gorge; mais Gondran, ayant trouvé cette tisane amère, s'imagina qu'il était un breuvage empoisonné qu'il voulait lui faire prendre sa femme, et il résolut de tirer vengeance de cette tentative d'empoisonnement. En conséquence, l'avant-dernière nuit, il s'arma d'un long couteau de cuisine, puis, se dirigeant à tâtons vers le lit de sa femme; endormie, il la frappa plusieurs fois à la tête; les coups furent si violents, que celle-ci eut à peine la force de pousser quelques gémissements, Gondran s'acharna encore sur sa victime avec une pierre qui lui avait servi à aiguiser son arme, et il ne s'arrêta que quand il la crut morte. La malheureuse parvint cependant à jeter un cri déchirant, qui réveilla son petit garçon, âgé de 11 ans, couché à côté d'elle. Celui-ci voyant sa mère couverte de sang, courut appeler son oncle, logé sur le derrière de l'habitation; mais, quand ce dernier arriva, il rencontra Gondran dans l'escalier, qui lui porta un coup de couteau dans le flanc gauche; après quoi l'assassin essaya de se faire justice lui-même, en se portant plusieurs coups de son arme. Enfin, un voisin, étant survenu, on parvint facilement à le désarmer.

Le juge de paix de Saint-Etienne-les-Orgues, prévenu du crime, s'est aussitôt transporté sur les lieux, accompagné de la brigade de gendarmerie; le procureur de la République, le juge d'instruction et le docteur Giraud se sont également rendus à Montlaur. L'état de la femme Gondran est fort grave; on ne sait encore si elle échappera à ses blessures. Quant à Gondran et à son gendre, leurs blessures sont insignifiantes.

Dans le premier interrogatoire qu'il a subi, Gondran a déclaré que c'était la crainte d'être empoisonné qui l'avait porté à cet acte désespéré; il est d'ailleurs resté impassible devant la justice.

## CHRONIQUE LOCALE

### AUJOURD'HUI

Dimanche, 11 décembre, 345 jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 45 ; coucher, 4 h. 01. Les jours baissent de 1 minute.

Ephémérides (1639). — Mort du grand Condé.

Une réunion des délégués sénatoriaux aura lieu le dimanche 18 décembre.

Cette réunion qui aura lieu au Palais Saint-Pierre dans le grand amphithéâtre de la Faculté des sciences est convoquée par les présidents du conseil général et du conseil d'arrondissement.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique; M. Pinet, instituteur à Atix, vient de recevoir la médaille d'or de 100 fr., décernée aux vingt instituteurs de France qui ont le plus fait recevoir d'élèves aux écoles normales pendant la période de 1870 à 1880.

La grève des cochers et conducteurs de tramways est aujourd'hui terminée.

L'administration a créé trois classes de conducteurs et de cochers, aux appointements de 120, 135 et 150 francs par mois; elle laisse, en outre, à chaque employé une demi-heure pour prendre son repas. Dans quelques jours, l'administration pourra accorder jusqu'à une heure.

Quant à la question du contrôle, la Compagnie se réserve tous ses droits à ce sujet.

Un enfant de neuf ans, Louis Baron, demeurant chez ses parents, rue Rabelais, jouait hier soir, vers cinq heures, sur le bas-port du quai de la Guillotière, lorsqu'il glissa et tomba dans le Rhône.

C'en était fait de lui, lorsque M. Coquet, charpentier, dont on ne saurait trop louer la conduite courageuse, se jeta tout habillé dans le fleuve, et fut assez heureux pour ramener le pauvre gamin, respirant encore, sur la berge.

Après avoir reçu tous les soins nécessaires dans une maison voisine, l'imprudent a été reconduit au domicile de ses parents.

Hier matin, à 11 heures, des mariners ont retiré des eaux du Rhône, à 200 mètres en amont du pont Saint-Clair, le cadavre du nommé Auguste Pasquier, garçon de peine, rue Bossuet, 96.

Le malheureux se serait suicidé à la suite de chagrins domestiques. Après les constatations légales, M. le commissaire de police du quartier a fait transporter le corps à la Morgue.

Des cultivateurs de Saint-Romain-en-Gal, qui se rendaient hier à leurs travaux, ont trouvé au milieu d'un champ, le cadavre d'un individu qui n'a pas tardé à être reconnu pour celui du sieur Joseph Fiat, âgé de 70 ans, demeurant à Vienne, rue Marchande, 11. Cet infortuné avait disparu depuis deux jours de son domicile. Le corps ne présentait aucune trace de violence.

Il résulte des constatations médicales faites par M. le docteur Faure, que la mort doit être attribuée à une congestion cérébrale, déterminée par de trop copieuses libations et par le froid.

Le corps a été remis à la famille pour être inhumé.

Depuis deux jours, les habitants de la maison portant le n° 6 de la rue Juiverie, étonnés de n'avoir pas aperçu le sieur Laroche, âgé de 73 ans, pleffrenier, firent part de leurs craintes au commissaire de police, qui fit ouvrir la porte de son logement par un serrurier.

On trouva, étendu sur son lit, le cadavre du malheureux, qui était déjà dans un état de putréfaction avancée.

M. le docteur Peillon, appelé à constater le décès, a déclaré que la mort devait être attribuée à la rupture d'un anévrisme, et remontait à quarante huit heures.

Hier matin, vers sept heures, une lourde voiture chargée de planches passant rue Bât-d'Argent, en face des comptoirs de la maison Arles-Dufour et C<sup>o</sup>, s'est tout à coup enfoncée jusqu'aux moyeux des roues, au même moment, l'eau faisait irruption, déplaçait les pavés, bouleversait les trottoirs.

En pénétrant dans les magasins, les employés de la maison Arles se sont aperçus que l'eau, filtrant à travers les murs des fondations, avait inondé les sous-sol contenant une grande quantité de ballots de soie.

Les dégâts ont une certaine importance et sont, dans tous les cas, couverts par une assurance à la Compagnie le Rhône.

Les personnes qui traversaient hier le pont Morand à 9 heures 1/2 du soir, ont été vivement étonnées par un accident qui a failli avoir des conséquences tragiques.

Un vieillard de 80 ans, M. Bernard, qui traversait la voie, prit peur en voyant arriver un tramway, et dans sa précipitation à se garer, fit un faux pas, et tomba au milieu des rails, presque sous les pieds des chevaux. Heureusement la voiture allait lentement et le cocher serrant vigoureusement les freins put arrêter à temps.

Le vieillard relevé sans blessures, mais tout tremblant encore du terrible danger auquel il venait d'échapper, a été conduit à son domicile par des passants.

La nuit dernière, à 3 heures du matin, une lourde voiture de vidange, conduite par M. Etienne Martin, domestique chez un propriétaire de Dessins, a heurté violemment la voiture de place n° 235, qui traversait le pont Morand — pot de terre contre pot de fer.

Le cocher du fiacre, M. Mazuit, a été projeté par le choc sur la chaussée, mais n'est fait heureusement que des contusions sans gravité.

Les gardiens de la paix, attirés par les cris, ont dressé procès-verbal.

Un violent incendie a éclaté dans la nuit du 7 au 8 décembre, dans un vaste hangar appartenant à M. Moulin, propriétaire à Longes.

Une grande quantité de fourrages et divers instruments agricoles ont été la proie des flammes.

Grâce aux secours empressés apportés par les habitants, on a pu faire la part du feu et préserver non sans peine deux maisons d'habitation contiguës.

Les causes du sinistre sont inconnues.

Les dégâts évalués à une somme de 4,000 fr. environ, sont couverts par une assurance à la Compagnie Le Nord.

Les cambrioleurs continuent avec un plein succès la série de leurs exploits.

Un de ces audacieux malhôteurs s'est introduit dans la journée d'hier, à l'aide de fausses clefs, dans une chambre que loue habituellement en garni M. Bouvier, restaurateur, rue Chaponnay, 38.

Après avoir fait main-basse sur cinq paires de draps neufs et deux couvertures de laine, d'une valeur de 60 fr., il a pris la fuite sans être remarqué.

Un autre vol de même nature a été commis au préjudice de M. Vagnon, cours d'Herbouville, 42.

Le voleur s'est introduit dans une chambre par une fenêtre dont il avait brisé une vitre, et s'est emparé d'une somme de 30 fr. placée dans un tiroir et de divers menus objets.

Une enquête est ouverte.

Quelques affaires jugées hier aux flagrants délits.

Charles Delmotte s'est approprié le montant de diverses factures qu'il a touchées pour le compte de son patron, M. Vermoret, imprimeur, passage de l'Hôtel-Dieu, 46.

Ces détournements s'élèvent à 337 fr. Le tribunal le condamne à 3 mois de prison.

Jean-Antoine Nicolet, passant rue de Pazzi, a bravement enlevé une couverture sur le dos d'un cheval. — 15 jours de prison.

En se bécotant avec sa femme, Louis Thorant, manoeuvre, rue Casimir-Perrier, 19, lui a tordu les bras avec une telle force que la malheureuse a dû être admise à l'Hôtel-Dieu.

M. le docteur Mollière, après l'avoir examinée, a constaté la fracture de la cavité glénoïde de l'omoplate.

Thorant est condamné pour cet acte de violence à 6 jours de prison.

Nous sommes autorisés par le propriétaire des grands magasins de nouveautés A LA VILLE DE LYON, pour mettre un terme à tous les bruits que l'on fait circuler depuis trop longtemps sur cet établissement, de dire ce qu'il y a de vraiment vrai; or le voici :

Les grands magasins de nouveautés A LA VILLE DE LYON nous restent et loin de disparaître, ils font d'immenses préparatifs, non seulement pour le jour de l'an, mais encore pour les saisons prochaines, car déjà une grande partie de leurs commissions de printemps sont remises en fabrique.

Paris. Lorsque, il y a quelque temps, j'offris pour la 1<sup>re</sup> fois aux pharmaciens français mes Pilules suisses, préparées d'après la recette d'un de nos maîtres les plus regrettés, il y en eut d'abord très peu qui se déclarèrent favorables à ce nouveau médicament. La plupart même se tinrent à l'écart, voulant voir quel accueil les Pilules suisses trouveraient auprès des médecins et auprès du public. Ce peu d'enthousiasme n'étais sur pour m'encourager, mais d'un autre côté, me basant sur les témoignages des différents médecins qui me soutenaient et sur les résultats brillants que les Pilules suisses avaient déjà obtenus, je me dis que, malgré tout, mes Pilules se frayeraient un chemin dans le monde; lentement peut-être, mais sur un terrain d'autant plus ferme.

Et il en fut réellement ainsi ! Les commandes arrivèrent petit à petit, la vente augmenta continuellement et aujourd'hui presque toutes les bonnes Pharmacies tiennent les Pilules suisses; en outre des milliers de personnes qui leur doivent la santé aident à grandir le cercle de leurs partisans. Les nouveaux médicaments qui ont disparu comme ils sont venus ne se comptent plus, mais où les Pilules suisses ont été introduites, elles ont su se maintenir.

Contre la constipation, mauvaise digestion, flatuosités accompagnées de maux de tête, douleurs dans le bas-ventre, la poitrine, les reins, renvois acides, lassitude générale, éblouissements, impuretés du sang, Goutte, Rhumatisme, affections hémorrhoidales, embarras de respiration, éruptions cutanées, abcès, palpitations, etc., les pilules suisses se sont distinguées par leur efficacité dépurative et leur influence directe sur l'estomac et les intestins; on les recommande particulièrement aux femmes nerveuses et hystériques comme un remède agréable, sûr et opérant sans douleur.

Mes Pilules suisses sont en boîtes métalliques contenant 50 pilules à 1 fr. 50 la boîte, et en boîtes plus petites, pour essai, contenant 20 pilules, à 75 centimes.

On peut se les procurer dans toutes les bonnes Pharmacies de France :

A Lyon, à la Pharmacie-des-Terreaux, 9, place des Terreaux; J. Grand, 28, rue Centrale; F. Achard, 83, cours de la Liberté; Grande-Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne; Bertrand, 21, place Bellecour; Ferrand, 71, rue de la République; Langlade, 8, rue Thomassin; Mallignan, 33, rue Mercière; Patel, 10, rue du Mail; Rieaux, 8, rue Saint-Jean; Sarret, 7, rue du Doyenné; Vollet, 97, Grande-Côte; Fayard, 9, rue de l'Hôtel-de-Ville; Laroche, 14, rue de la Barre; Poncet, 19, cours Morand.

Exiger que chaque boîte porte une étiquette rouge avec la croix suisse et les initiales H. et C<sup>o</sup>.

## OBSERVATOIRE DE LYON

### Bulletin Météorologique

Lyon, 10 décembre, 1 h. du soir.  
Température : Le baromètre est bas aujourd'hui sur toute l'Europe occidentale. A Lyon sa hauteur est de 756 mm. et la baisse continue; mais cette baisse ne coïncide pas, comme d'ordinaire avec une élévation de la température. En effet, au Parc, le minimum de la nuit dernière a été de - 3° sous l'abri et de - 5° à l'air libre et il y a eu une forte gelée blanche.

Le ciel a été beau jusque vers minuit; il s'est alors couvert de brume venant du sud et la lumière de la lune, en traversant les petites aiguilles de glace dont ces nuages sont formés, a produit une magnifique halo de 45 degrés de diamètre.

Temps probable : Température peu élevée, averse.

## NOUVELLES DES SPECTACLES

THÉÂTRE-BELLECOUR. — Aujourd'hui dimanche, dernier jour des représentations de Mme Judic, au Théâtre-Bellecour.

En matinée : La Roussotte.

Le soir : La Femme à Papa et deux chansonnettes.

Le bureau de location sera ouvert exceptionnellement, à 9 heures du matin.

## BULLETIN FINANCIER

### Bourse de Paris

Paris, 9 décembre  
Il est impossible de dégager une tendance quelconque des bourses qui se succèdent depuis quelques jours.

D'une part les affaires deviennent moins nombreuses; de l'autre la cote enregistre des mouvements préparatifs de hausse et de baisse, sans que les hauts cours obtenus depuis la liquidation soient dépassés ou perdus.

Le 5 0/0 reste comme hier à 115,35, le 3 0/0 à 85,90, l'Italien à 90,60.

La Banque de Paris a réagi à 1330, le Foncier à 1807,50.

Le Crédit central de Paris dont nous avons plusieurs fois indiqué les raisons de succès et le éléments de hausse est toujours très ferme à 825.

# CHOSSES & AUTRES

## Une statue à l'abbé Grégoire

Une statue s'est formée à Lunéville pour l'érection d'une statue à l'abbé Grégoire, sur l'une des places de cette ville. L'abbé Grégoire fut un des gloires les plus pures, sinon les plus éclatantes de la Révolution. Né à Vohé, curé d'Embercourt, près de Lunéville, il fut envoyé en 1793 au Tribunal révolutionnaire de Paris, et fut condamné à mort. Il fut un des promoteurs de la réunion des trois ordres, préta le serment du Jeu-de-Paume, et présida la fameuse séance du 14 juillet, où les députés se déclarèrent en permanence pendant que la Bastille était prise. Président de la Convention, c'est sur sa proposition, devenue historique, que la grande Assemblée vota la déchéance de la royauté et proclama la République. Esprit généreux, épris de justice et de liberté, il prit une part active à l'élaboration des lois qui ont fondé notre enseignement public; il fit restituer aux israélites leurs droits civils et politiques, fit décréter l'émancipation des noirs et proposa l'abolition de la peine de mort. Lorsqu'il mourut, en 1811, 20,000 personnes accompagnèrent son cercueil. La République d'Haïti a déjà élevé une statue à l'abbé Grégoire, en reconnaissance de ses efforts en faveur de l'abolition de l'esclavage. M. Camille Viox, qui préside le comité de Lunéville, a déjà reçu de nombreuses adhésions, notamment celles de MM. Frédéric Passy et Ferdinand Dreyfus, députés. Les souscriptions sont reçues par M. Urbain, trésorier du comité, à Lunéville.

## Un témoin de l'affaire Lesurques

Le dernier témoin de l'affaire Lesurques, Mme Elise-De-Marguerite Mercier, veuve Alfroy, est morte à Meulan, il y a quelques jours, à l'âge de quatre-vingt-seize ans. Elle avait été appelée, il y a quatre-vingt-cinq ans, comme témoin dans l'affaire Lesurques. Ses parents, les époux Mercier, tenaient une auberge à Loursaint, et c'est chez eux qu'après avoir attaqué le courrier de Lyon les assassins s'étaient arrêtés. Mme Alfroy, âgée de onze ans, était dans l'auberge, quand Lesurques entra après avoir attaché son cheval à la porte, et c'est elle qui lui donna du lait pour raccommoder son éperon. On sait que Lesurques a toujours nié sa présence sur le théâtre du crime, et que la déposition de la jeune Mercier fut d'une grande importance dans les débats. La jeune fille reconnaissant l'accusé. Mme Alfroy a-t-elle été victime comme l'opinion publique l'a affirmé, d'une ressemblance entre Lesurques et

Dubost? Nous ne pouvons nous prononcer. Mais Mme Alfroy et sa famille ont toujours vu dans Lesurques un coupable, et dans les différents plaidoyers en réhabilitation qui se sont succédés depuis Mme Alfroy, qui était citée chaque fois, a toujours maintenu sa première déposition.

## Rimes solitaires

La rime solitaire fait bien le désespoir du poète, comme le fait soliver M. Charles Monselet.

« Les poètes sont malheureux; ils sont malheureux les poètes! Et d'où leur viennent leurs maux les plus graves? Du Dictionnaire de Rimes, parbleu! Ainsi qu'il y a des anagrammes, — comme l'a dit Swedenborg, — il y a aussi des rimes solitaires, des rimes qui cherchent vainement leur pareille à travers l'infini. « Encore si cette exception ne frappait que des mots vulgaires ou inusités, mais pas du tout: elle s'attaque aux plus importants, à ceux qui sont d'un usage de toutes les minutes.

« Ainsi peuple n'a pas de rime; sceptre, non plus; triomphe, pas davantage. « Ce sont cependant trois mots des plus employés. Et ne pas pouvoir les aligner au bout d'un vers! Quelle torture!

« Parfois, le hasard se charge, après deux ou trois siècles, d'apporter une rime au mot isolé; c'est le plus souvent un nom de personne, comme dans cet exemple récent:

Permet, mon cher ami, que ce soir je t'emprunte  
Dix francs, pour aller applaudir Lina Munte.  
Si encore le cler ami prêtait les dix francs!

## Bulletin hebdomadaire des soies

Les chiffres enregistrés par la Condition des soies représentent un assez bon courant et ne justifient pas en tous cas les plaintes qu'on a entendues de tous côtés cette semaine. Il semble, en effet, qu'on est porté à voir ces jours-ci sur notre marché soyeux les choses sous un aspect sombre, et on se laisse aller à des idées de lassitude que la situation ne comporte en aucune manière.

Il n'est que trop facile de trouver dans ces impressions l'effet produit par les opérations fébriles de la Bourse qui défontent le marché et absorbent de plus en plus l'attention, mais si on veut pour un moment laisser de côté ces préoccupations malsaines, on constate qu'en définitive les transactions en soies comme en soie suivent leur marche régulier.

De nouvelles commissions ont été données ces jours-ci et ont nécessité des achats immédiats de matière, ce

qui prouve que les approvisionnements de la Fabrique sont épuisés.

Aussi peut-on espérer de voir le marché reprendre rapidement son assiette le jour où l'attention reviendra toute entière à notre industrie qui, Dieu merci, ne peut ni ne doit périr sous le coup de spéculations insensées de la Bourse.

Ce qui prouve en tout cas que la malice dont on se plaint est plus apparent que réel, c'est la résistance dont font preuve plus que jamais les détenteurs. Après deux pleins mois de ralentissement, nous retrouvons les cours des soies d'Europe plus délaissés tels que les grèges asiatiques, c'est tout au plus si nous avons à constater une baisse de fr. 1 à 1.50 par kilo. Une semblable tenue du marché se passe de commentaires. La demande a continué à porter cette semaine comme précédemment sur les belles ouvrées de France et d'Italie pour lesquelles la fermeté est loin de se démentir.

En grèges il y a eu un peu plus de recherche et pour les filatures de mérite destinées à des emplois en grège, il faut également payer les pleins prix de fin septembre. Seules les qualités courantes traissent un peu de faiblesse. Nous avons entendu citer:

## SPECTACLES DU 11 DÉCEMBRE

### Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui dimanche:  
Maître Pathelin.  
Lucie de Lammermoor.  
Les Meuniers.

### Théâtre des Célestins

Aujourd'hui dimanche:  
1. Les Pailles de Mouche.  
2. Deux Mères blanches.  
3. Trop de fleurs.  
Matinée à 1 h. 1/2.

### Théâtre-Bellecour

Aujourd'hui dimanche, en matinée, La Roussotte.  
Ce même dimanche soir, La Femme à Papa et deux chansonsnettes.

### Salle Molière

40-51, rue Pierre Corneille  
Aujourd'hui dimanche, à 6 h. 1/2.  
La Servante du Val Suzon, drame en 7 actes.  
La Veuve au Camélin, comédie en un acte.

### Théâtre Delille (Cours du Midi)

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

## Casino

rue de la République  
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2  
Orchestre sous la direction de M. Léona

## Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

## Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

## BOURSE DE LYON

Du 10 Décembre 1881

Rentées		Constant-Accions	
3 0/0	85 50	Gaz de Lyon	1215
3 0/0 amortissable	89 20	Gaz de la Guillaotière	1215
4 1/2	100	Mines de la Loire	232
5 0/0 français	100	Montrambert	588
Italien	100	St-Etienne	245
Turc	13 65	Rive-de-Gier	245
Aurichien 4 0/0	100	Société Lyonnaise	245
Russe 5 0/0	100	Bateaux-Omnibus	245
Espagne 3 0/0	31	Eaux	245
Boite Egypt. unifiée	100	Boites	245
<b>Actions</b>			
Crédit mobilier	100	Verrieres L. et Rhodas	245
Crédit mob. Espag.	100	Verreries-Rousses	245
Crédit Lyonnais	2800	<b>Obligations</b>	
Union générale	100	Ville-de-Lyon	100
R. Hypothéc. France	100	Ville-de-Paris 1869	100
Soc. foncière Lyonn.	100	Ville-de-Paris 1871	100
Banque Ottomane	7 5	Lombardes-anciennes	100
Paris-Lyon-Médit.	1765	Lombardes-nouvelles	100
Ch. Autrichiens	715	Loire	100
Lombard-Vénitien	327 50	Saint-Etienne	100
Saragosse	568 75	Rhône-et-Loire 4 0/0	100
Nord-Espagne	680	Paris-Lyon-Médit.	388
Guez.	2847 50		1886 381

**Eaux-Bonnes.** Eau minérale naturelle contre: Rhumes, catarrhes, bronchites, etc., rebelles à tout autre remède. — Asthme, phthisie; employée dans les hôpitaux. — Dépôt Pharmacie. Vente annuelle: Un million de bouteilles.

Le rédacteur gérant, Victor GOURRAUD

Lyon. — Imprimerie du Républicain du Rhône  
18, quai de l'Hôpital

RUE ET PLACE DE LA RÉPUBLIQUE — LYON

# AUX DEUX PASSAGES

Grands Magasins de Nouveautés — Les plus vastes de Lyon

JOUR DE L'AN 1882

ASSORTIMENTS IMMENSES POUR CADEAUX ET ÉTRENNES

**AMUBLEMENTS** tapis, foyers, carpettes, milieux de salons, descentes de lit, tentures, tapis, damas, reps, crépons, cretonnes, tapisseries, rideaux tout faits, coussins, tapis de table et de toilette, petits meubles recouverts de peluche brève, etc.

**MEUBLES** de fantaisie, tables de jeu, tables à ouvrage, bureaux élégants, liseuses, tabourets, poufs, tables cigogne, jardinières, guéridons, casiers à musique, etc.

**CONFECTIONS** pour dames, visites, jaquettes, manteaux, pelisses, rotondes, vêtements doubles de fourrures, etc.

**COSTUMES** pour dames, costumes complets, modèles riches, robes, matinées, peignoirs, etc.

**COSTUMES** pour fillettes, vêtements complets, robes, manteaux, et coiffures, etc.

**COSTUMES** pour garçonnets, paletots, pardessus, costumes complets, chapeaux et bords hauts, nouveautés, etc.

**LINGERIE** dentelles, trousseaux, parures, chapeaux, fleurs, corsets, jupes, jupons, jupes drapées, chemises riches pour dames, etc.

**CHALES** cachemires des Indes, cachemires français, châles tartans, châles anglais, châles fantaisie, etc. — Demandez fleurs d'ébène, splendide étoffe de soie noire garantie à l'usage.

**SOIERIE** soieries noires et couleurs, velours soies, velours anglais, foulards, cravates pour hommes et pour dames, etc. — Demandez fleurs d'ébène, splendide étoffe de soie noire garantie à l'usage.

**FOURRURES** manchons, cols pélerines, boas, peaux en nappes et en bandes pour doublures et parures de vêtements, pelisses garnies et doubles, fourrures pour hommes, etc.

**LAINAGES** étoffes nouvelles, tissus unis et façonnés haute nouveauté, coupes de robes renfermées dans d'élégants cartons prêts à offrir, coupons, fin de pièces, affaires exceptionnelles, pour œuvres de bienfaisance, etc., etc.

**TISSUS NOIRS** Cachemires mérinos, sergés Hindou, foulés de l'Inde, kaschmirs de l'Inde, armures, damas et alpagas. Articles spéciaux pour deuil et demi-deuil, etc.

**DRAPERIE** Draps unis et façonnés pour dames et pour hommes, des premières fabriques de Sedan et d'Elbeuf, flanelles et molletons fantaisie, etc.

**BONNETERIE** Fichus, châles et pélerines haute nouveauté, gilets de chasse, chaussures d'appartement, bas et chaussettes de soie, etc., etc.

**CHEMISERIE** pour hommes, chemises toutes faites et sur mesures, faux-cols, manchettes, caleçons, gilets de flanelle, etc.

**GANTERIE** Gants de peau, gants de laine, gants de fantaisie pour hommes, dames et enfants.

**PARAPLUIES** en tous genres, en-cas et ombrelles haute nouveauté.

**BLANC** Rideaux blancs, brodés, brochés, guipures, application, grands stores, vitrages assortis, mousselines, calicots, couvertures de lit et de voyage, etc., etc.

**TOILES** Toiles pour chemises et pour draps, linge de table, mouchoirs de poche avec ou sans initiales, linge confectionné avec ou sans broderies.

**MERCERIE** Boîtes nouvelles à tapisserie, à épingle et à aiguilles, rubans, passementerie, boutons, parures nouvelles, etc.

**ARTICLES DE PARIS** Maroquinerie, porte-monnaies, portefeuilles, porte-cartes, porte-cigares, rouleaux à musique, nécessaires, sacs, gibecières, trousseaux, albums, boîtes à gants, à bijoux, à ouvrage, éventails, coffrets, petites glacés à main, cabarets à liqueurs, porte-bouquets, jardinières, cache-pots, potiches, petits bronzes, bougeoirs, coupes, appliques, laques, bonbonnières, plumiers, écriers, ramasse-miettes, cadres pour photographies, pauciers à ouvrage, porte-allumettes, lanternes de poche, presse-papiers, vide-poches, garnitures de cheminée, etc., etc.

**POURTES** Création d'un rayon spécial de coupes riches et de Bébé de luxe, nœuds et rubans, genre fin et exclusif.

## NOMBREUSES OCCASIONS A TOUS NOS COMPTOIRS

VIENDE DE PARAIRE: Le grand Agenda-Buvard des DEUX-PASSAGES. Recueil illustré, contenant de nombreux renseignements, recettes, gravures et anecdotes amusantes, mais précieuses surtout pour l'inscription des dépenses et notes journalières.

AVIS. — Afin d'engager les acheteurs à ne pas attendre les derniers jours pour faire leurs emplettes du jour de l'an, nous remettons comme prime gratuite jusqu'au 25 Décembre courant, un exemplaire de l'Agenda-Buvard à toute personne faisant un achat minimum de VINGT-CINQ FRANCS.

Prix fixe marqué en chiffres connus. — Echange ou remboursement de tout achat qui laisserait le moindre regret

Le Lundi 12 décembre 1881 à dix heures du matin sur la place Saint-Vincent à Lyon, il sera vendu: étagères et outils divers, cannes à pêche, boîtes à fer blanc, crin de Florence, à l'acard, canari-con, nœuds, bidons, chaises, glace, etc., le tout saisi.

Le Lundi 12 décembre 1881 à dix heures du matin sur la place Bellecour à Lyon, il sera vendu: quantité d'articles d'Allemagne, articles de Paris, jouets, quincaillerie, coutellerie, casquettes et chapeaux, rayonnages, etc.

Le mardi 13 décembre 1881, à dix heures du matin sur la place Bellecour à Lyon, il sera vendu: quantité de fauteuils de modèles divers, chaises, canapés, tabourets, etc., étoffes riches, etc., le tout saisi.

**PLUS DE 8,000 SUCCÈS**  
**EPILEPSIE**  
Maladies nerveuses curées par correspondance.  
Le Médecin spécialiste M. GILLES, à Paris, 10, rue de Valenciennes.  
Néerland (Paris). — A cause de 6<sup>ts</sup> succès Méd. d'Ordre de la Soc. Scientifique à Paris.

**A VENDRE** Belle jument hors d'âge, S'adresser chez des Bretteaux, tous les jours avant midi.

**A LOUER** Très-joli appartement de neuf pièces, quai de la Guillaotière, 24, au 1<sup>er</sup>; pour le visiter s'y adresser tous les surs, de 8 à 4 heures.

me **STÉPHANIE** prèdit, par ses cartes et les lignes de la main, rue des Capucins 1, au 2<sup>e</sup>

# AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

SUCCURSALE  
**S-ETIENNE**  
6, rue Sainte-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS  
14, Rue Confort, 14, Lyon

SUCCURSALE  
**GRENOBLE**  
Passage Teissière

LES ANNONCES ET RECLAMES DES JOURNAUX CI-DESSOUS DESIGNÉS SONT REÇUES EXCLUSIVEMENT A L'AGENCE

**LYON:** Salut Public — Courrier de Lyon — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Progrès — Nouvelliste de Lyon — Républicain du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Eclair — Nouveau des Soies. — Bulletin du Monteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo Vinicole — Lyon Horticole — Gazette Agricole — Monde Agricole — Journal de Médecine Vétérinaire et de Zootechnie — Construction Lyonnaise.

**SAINT-ETIENNE:** Mémorial de la Loire — Monteur de la Loire — Journal de Saint-Etienne — Le petit Stéphanois.

**ROANNE:** Avenir Roannais.

**GRENOBLE:** Impartial des Alpes — Courrier du Dauphiné — Petit Dauphinois.

**VIENNE:** Journal de Vienne.

**BOURGON:** Indicateur.

**ALLEVARD:** Gazette d'Allevar.

**NACON:** Journal de Saône-et-Loire — Progrès de Saône-et-Loire.

**TOURNUT:** Journal de Tournus.

**CHALON:** Courrier de Saône-et-Loire.

**BOURG:** Journal de l'Ain — Progrès de l'Ain — Courrier de l'Ain.

**TRÉVOUX:** Journal.

**NANTUA:** Abeille.

Sont reçues aux mêmes bureaux les Annonces pour tous les journaux Français et Étranger

Agent exclusif des principaux journaux Suisses, pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

## ON DEMANDE A louer

Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> étage, Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort. — n° 2287.

## ON DEMANDE A louer

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de Secours mutuels. Adresser les offres à la 112<sup>e</sup> Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

Le Financier des Communes  
95,000 Abonnés  
COURS DE TOUTES LES VALEURS  
Liste  
de tous les Trésors  
FRANC  
par an  
15, Grande-Rue d'Orléans, PARIS  
EST ENVOYÉ GRATUITEMENT  
pendant trois ans sur demande adressée au Directeur